



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2025
CONVOCATION EN DATE DU 8 OCTOBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 02/05/2025

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de votants :

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, RISBOURG Dominique, SION Michel STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, GUIOT Christelle, ARROMAN Alexandra, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. LOUGHANI Abdelaziz donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, Mme ABDELOUHAED Frédérique donne pouvoir à M. ABDELOUHAED Olivier, Mme DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : MM. TRIoux Annick, DRELON André, PLAYE Maryse

Membres absents : MM. GALAND Mélanie, PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme MARCUZZI Jeannette

OBJET : Installation de Mme ARROMAN Alexandra, Conseillère Municipale

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant la démission de M. PUPILLI Pascal, Conseiller Municipal de la liste
« ENSEMBLE POUR AGIR, L'HUMAIN D'ABORD ! » au 26 juin 2025 ;

Vu l'article L 270 du Code électoral qui stipule notamment que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit » ;

Considérant que le candidat de la liste « ENSEMBLE POUR AGIR, L'HUMAIN D'ABORD ! » venant immédiatement après M. ADIMI Karim est Mme ARROMAN Alexandra ;

PREND ACTE DE L'INSTALLATION dans ses fonctions de conseillère municipale de Mme. ARROMAN Alexandra, suivant de la liste « ENSEMBLE POUR AGIR, L'HUMAIN D'ABORD ! » qui prend rang dans le tableau en 29^{ème} position conformément à l'article L 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE de la modification du tableau du Conseil Municipal.

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Bruno SALIGOT.

La Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jeannette", written over a blue circular official stamp.

Jeannette MARCUZZI.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 16/10/2025

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20251014-02_05_2025-DE

Date d'affichage : 22/10/2025

Le Maire,

Bruno SALIGOT.

